

objet : **Avis sur le projet de schéma régional de développement de l'aquaculture marine Provence-Alpes-Côte d'Azur**

DIRM Méditerranée

13471 Marseille Cedex 02

V.réf. : votre courrier du 18/01/13

N.réf : LER-PAC/13-04

La Seyne-sur-Mer, le 28 février 2013

Dossier suivi par Marc Bouchoucha, Hubert Grossel, Bruno Andral (LER-PAC) et Denis Coves (station de Palavas)

Institut français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer

Etablissement public à caractère industriel et commercial

Centre de Méditerranée
Zone portuaire de Brégaillon
CS 20330
83507 La Seyne-sur-Mer cedex
France

téléphone 33 (0)4 94 30 48 00
télécopie 33 (0)4 94 30 44 15
<http://www.ifremer.fr>

Siège social
155, rue Jean-Jacques Rousseau
92138 Issy-les-Moulineaux Cedex
France

R.C.S. Nanterre B 330 715 368
APE 731 Z
SIRET 330 715 368 00297
TVA FR 46 330 715 368

téléphone 33 (0)1 46 48 21 00
télécopie 33 (0)1 46 48 21 21
<http://www.ifremer.fr>

Monsieur le Directeur,

Par courrier du 18 janvier 2013, vous sollicitez notre avis sur le projet de schéma régional de développement de l'aquaculture marine Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le document proposé résulte d'une concertation étroite avec nos services, qui ont pris en compte les éléments scientifiques et techniques issus du croisement de nos compétences en matière aquacole et dans le domaine de l'environnement littoral.

Dans l'objectif affiché du document, sur la base des informations géographiques qui ont été utilisées pour son élaboration et en tenant compte des remarques formulées dans le document intermédiaire remis à la DIRM par nos services⁽¹⁾, nous adhérons globalement à l'affichage des zones retenues comme aquacoles existantes, et celles présentées comme propices au développement des activités pour la région PACA, celles-ci faisant par ailleurs l'objet d'une concertation en cours avec divers partenaires et institutions.

Les quelques remarques suivantes sont ici listées en compléments des échanges déjà réalisés sur ce sujet entre nos services respectifs :

- Page 7 (tableau 1) : l'affichage au moyen des lettres ABCD des sites conchylicoles du tableau (sites en rouge) ne nous semble pas judicieux. En effet, cette symbolique est utilisée pour le classement sanitaire de zones conchylicoles, ce qui représente un enjeu essentiel pour ces activités. Nous suggérons l'adoption d'une autre symbolique.

¹ Bouchoucha M., Maurin A., Tomasino C., Coves D., Barret J., Roque d'Orbcastel E., 2012, Schéma régional de développement de l'aquaculture marine – Document de travail ; février 2012, IFREMER, RST/ODE/LER/PAC/12-07.

- Page 12 : l'exemple cité du grossissement du thon en offshore nous a semblé résulter plus du critère d'intérêt de la profession pour cette activité que des critères techniques ou d'acceptabilité cités.
- Page 15 (tableau 3) : nous suggérons, pour le « critère d'élimination » de la ligne « enjeux d'exploitation », qu'à la phrase « lorsqu'elles existent, prise en compte des données issues du Réseau intégrateurs biologiques (RINBIO) » soit ajouté « *particulièrement concernant les teneurs en plomb, mercure, cadmium, et PCB, selon les critères sanitaires en vigueur* ».
- Enfin, nous remarquons que pour les cartes pages 18 et 19 sur l'inventaire des sites propices à l'aquaculture marine, le site « propice à la conchyliculture ou autres cultures marines » correspondant à l'étang de Berre a été étendu à des nouvelles limites et déborde ainsi largement de la zone conchylicole telle qu'elle est définie dans l'arrêté de classement de salubrité actuel pour cette zone 13-08 (arrêté 2010-320-4 du 16 novembre 2010). A ce titre, toute extension de la zone, si elle venait à être adoptée, devrait faire l'objet d'une étude sanitaire actualisée afin de valider pour cette nouvelle emprise de la zone le classement en C pour le groupe 3 de la zone 13-08 actuelle.

En souhaitant que ces quelques éléments viendront en appui au choix de gestion des zones concernées, et que la concertation en cours permettra de préciser les meilleures orientations de ce schéma de développement de l'aquaculture marine, nous donnons un **avis favorable** au document proposé.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Directeur du Centre Ifremer de Méditerranée